

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mille onze,
Présents : 15 Le treize mai,
Votants : 21 Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Jacques BEGARD Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : neuf mai deux mille onze.

PRESENTS : M. BÉGARD Dominique Jacques, M. BALAZUN François, M. LEMETAYER André, Mme RICHARDSON Corinne, Mme CASAN Nicole, Mlle GRANDJEAN Delphine, M. PATAULT Patrick, Mme GIRARD Catherine, Mme DUFOSSÉ Valérie, Mme THIBAudeau Marie-Elisabeth, M. DURBISE Denis, M. CHASTANG Thierry, M. MARCHESI Cédric, M. LAMOUREUX Jean-Marie, M. WOLFF Albert.

POUVOIRS : Mme BOUYOU Martine à Mme THIBAudeau Marie-Elisabeth, Mme PAYEUR Pascale à Mme DUFOSSÉ Valérie, Mme LUCAS Brigitte M. LAMOUREUX Jean-Marie, M. SIBEUD Alain à M. LEMETAYER André, M. DONNELEY Lionel à M. BÉGARD Dominique, M. BORGIOLI Jean-Claude à M. PATAULT Patrick.

EXCUSES : Mme GROSLAMBERT MALINS Christine, M. CANTONI Jean.

Secrétaire de séance : Mme THIBAudeau Marie-Elisabeth

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

URBANISME

2011/028 – Demande de subvention pour construction d'une place au village

FINANCES

2011/029 – Décision modificative N°1 – Budget Principal

2011/030 – Indemnité à Madame Marie-Elisabeth THIBAudeau

2011/031 – Indemnité à Monsieur Alain SIBEUD

2011/032 – Demande de subventions pour deux Associations

DIVERS (Rubrique et délibérations ajoutées après affichage de l'Ordre du jour)

2011/033 – Modification des limites de l'agglomération de la Commune

2011/034 – Demande de subvention pour hydrants et cuves DFCI

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose une modification de l'Ordre du jour au Conseil Municipal :

- Ajout de la délibération 2011/033 – Modification des limites de l'agglomération de la Commune
- Ajout de la délibération 2011/034 - Demande de subvention pour hydrants et cuves DFCI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, valide cet ajout.

Le compte rendu de la séance du 29 avril 2011 est approuvé à 17 voix « pour », 3 voix « contre » (M. PATAULT pour 2 voix, M. CHASTANG et 1 « abstentions » (Mme GIRARD).

2011/028 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR CONSTRUCTION D'UNE PLACE AU VILLAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Village historique du Tignet est situé sur les hauteurs et traversé par la RD 13 dite, route de Saint Cézaire.

Les services publics et, notamment, la mairie et les écoles, ont du, en 1990 se déplacer vers le quartier du Val en bordure de la RD 2562 dite route de Draguignan en raison du manque d'espace pour le développement imposé par l'explosion démographique des années 70 à 90.

La commune est aujourd'hui propriétaire dans la petite agglomération villageoise de plusieurs bâtiments :

- L'ancienne école, rénovée et siège de plusieurs associations,
- L'ancienne église maintenant désacralisée et qui sera aménagée en lieu culturel,
- Un bâtiment comportant une salle des associations et 6 logements,
- Un bâtiment vétuste devant être démoli et reconstruit pour 3 logements supplémentaires (permis de démolir et de construire accordés)
- Enfin un ancien cimetière désaffecté (translation effectuée)

Par ailleurs, le village comporte également un certain nombre de logements privés dans des maisons de village, il est à noter que la population a sensiblement rajeuni.

Afin de pouvoir utiliser le plus efficacement possible les bâtiments communaux, conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, affectant à ce village une destination culturelle, et pour répondre à des besoins vitaux pour le village, il est indispensable que la commune se dote d'une aire de stationnement et d'un espace désigné pour accueillir une petite aire de jeux pour enfants, ceux-ci ne disposant à l'heure actuelle que de la rue, à proximité d'une route très fréquentée.

Après de longues démarches, la commune a enfin obtenu le foncier nécessaire à ce projet d'intérêt public ;

Le projet envisagé est une place aménagée en parking paysager qui s'intégrera dans son environnement et respectera les contraintes paysagères et architecturales du village.

Le maintien de l'oliveraie existante en est un gage, la Commune ayant déjà, dans le cadre d'une opération FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification) procédé à l'enfouissement de la totalité des réseaux aériens dans les rues.

Ce projet permettra de redonner vie à notre village et d'assurer, pour l'avenir, un socle identitaire essentiel pour sa population, un lieu de rassemblement pour diverses manifestations, de même il optimisera l'utilisation des infrastructures existantes et répondra aux besoins de sécurité et de stationnement, tant des habitants actuels et futurs que lors de manifestations communales.

Le projet tel que prévu comporte une circulation en sens unique, avec entrée rue des Ormeaux et sortie chemin du Castellaras, une quarantaine de places de stationnements potentielles et un espace clos destiné à recevoir une petite aire de jeux pour enfants.

Ces travaux seront réalisés dès obtention des subventions sollicitées dans le cadre de la présente demande.

Le projet est évalué à un montant de 329 302€ HT soit 393 845€ TTC (TVA 64 543€)

Il est proposé de demander à l'Etat, au Conseil Régional PACA, au Conseil Général des Alpes Maritimes des subventions selon le plan de Financement suivant :

Etat au titre de la DETR	60% de 160 000€ HT des Travaux soit	96 000 €
Conseil Régional	30% de 329 302€ HT	98 790 €
Conseil Général	35% du reliquat HT (134 512€)	47 079 €
Soit total subventions		241 869 €
Part communale HT		87 433 €
TVA (19,60%)		64 543 €
Soit financement communal		151 976 €
Montant total projet		393 845€ TTC

Etant précisé que la part communale finale après remboursement du FCTVA (15,482%) s'élèvera à 91 001 €, que le montant de la part communale TVA incluse est inscrit au Budget primitif 2011 au compte 2313 opération 162

Oui, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à 18 voix « pour » et 3 « abstentions » (M. PATAULT pour 2 voix, M. CHASTANG) des membres votants :

Approuve le projet présenté et demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Cote d'Azur, de Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, la meilleure subvention possible, selon Plan de Financement ci-dessus, compte tenu des faibles moyens de la Commune et de l'importance de ce projet pour le développement de notre territoire et de notre village.

2011/029 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François BALAZUN, adjoint chargé des finances rappelle la délibération n°2011/020 du 29 avril 2011 adoptant le budget primitif 2011. Il expose qu'il convient de modifier quelques inscriptions budgétaires.

Des ouvertures de crédit sont nécessaires en opération d'ordre pour l'intégration d'une parcelle dans l'état de l'actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget principal telle que présentée ci-après :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2111 041 Intégration	500,00 €	1021 041 Intégration	500,00 €
Equilibre	500,00 €	Equilibre	500,00 €

2011/030 – INDEMNITE A MADAME MARIE-ELISABETH THIBAUDEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu les articles 2122-18, 2122-20, 2122-23-1,

Vu l'arrêté du Maire de la Commune de Le Tignet en date du 30 août 2010 donnant délégation concernant la gestion du cimetière à Madame Marie-Elisabeth THIBAUDEAU,

- Une indemnité de 313.23 € brut mensuel sera versée à Madame Marie-Elisabeth THIBAUDEAU à compter du 1^{er} juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix « pour » et 8 « abstentions » (M. PATAULT pour 2 voix, Mme GIRARD, M. DURBISE, M. CHASTANG, M. LAMOUREUX pour 2 voix, M. WOLFF) des membres votants, décide :

- Le versement d'une indemnité de 313.23 € brut mensuel à Madame Marie-Elisabeth THIBAUDEAU à compter du 1^{er} juin 2011.

2011/031 – INDEMNITE A MONSIEUR ALAIN SIBEUD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu les articles 2122-18, 2122-20, 2122-23-1,

Vu l'arrêté du Maire de la Commune de Le Tignet en date du 3 mai 2011 donnant délégation concernant la gestion de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité en vertu du décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié par le décret n°2000-542 du 16 juin 2000 ainsi que les dossiers d'assurances à Monsieur Alain SIBEUD,

- Une indemnité de 313.23 € brut mensuel sera versée à Monsieur Alain SIBEUD à compter du 1^{er} juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix « pour » et 8 « abstentions » (M. PATAULT pour 2 voix, Mme GIRARD, M. DURBISE, M. CHASTANG, M. LAMOUREUX pour 2 voix, M. WOLFF) des membres votants, décide :

- Le versement d'une indemnité de 313.23 € brut mensuel à Monsieur Alain SIBEUD à compter du 1^{er} juin 2011.

2011/032 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DEUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Présidents des Associations « Histoire & Culture en Pays de Haute Siagne » et de « l'Amical Bouliste » ont déposé un dossier de demande de subvention de :

- 200 € pour l'Association « Histoire & Culture en Pays de Haute Siagne »
- 1 000€ pour l'Association « l'Amicale Bouliste »

Monsieur le Maire propose de fixer les subventions à :

- 200 € pour l'Association « Histoire & Culture en Pays de Haute Siagne »
- 1 000€ pour l'Association « l'Amicale Bouliste »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants pour l'Association « Histoire et Culture en Pays de Haute Siagne

Et

À 13 voix « pour », 6 « contre » (Mme DUFOSSE, M. DURBISE, M. CHASTANG, M. MARCHESI, M. LAMOUREUX pour 2 voix) et 2 « abstentions » (Mme CASAN, Mme GIRARD) des membres votants pour l'Association « Amicale Bouliste » décide :

De verser les subventions suivantes et de les imputer au compte 6574 :

- 200 € pour l'Association « Histoire & Culture en Pays de Haute Siagne »
- 1 000 € pour l'Association « l'Amicale Bouliste »

2011/033 – MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Afin de modifier avec précision la limite d'agglomération sur la Route de Saint Cézaire (CD 13),
- Afin de permettre au Quartier de la Cadenière d'être dans ces limites et de le mettre en concordance avec les zones bâties,
- Afin de réduire la vitesse à 50 km/h et donc d'augmenter la sécurité des résidents de ce quartier et des écoliers,

Il convient de déplacer la limite d'agglomération sur la départementale N°13 entre les PR 8+770 (limite de Commune de Spéracèdes) et 9+875.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- Approuve la modification des limites de l'agglomération de la Commune

Il est évoqué la nécessité de changer les panneaux sur la Route de Draguignan « LE TIGNET » et non « LE VAL DU TIGNET »

2011/034 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR HYDRANTS ET CUVES DFCI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2011/004 du 14 février 2011 relative à une demande de subvention pour hydrants et cuves DFCI, il donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Général, en conséquence, il convient de représenter la demande sous la forme suivante et de demander des subventions à l'état au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et au Conseil Régional).

Cette délibération annule et remplace la délibération 2011/004 du 14 février 2011.

Le projet est évalué à un montant de 43 705 € HT soit 52 271 € TTC (TVA 8 566 €)

Il est proposé de demander à l'Etat, au Conseil Régional PACA, au Conseil Général des Alpes Maritimes des subventions selon le plan de Financement suivant :

Etat au titre de la DETR	40% soit	17482 €
Conseil Régional	20% soit	8741 €
Conseil Général	35% du reliquat HT (17 481€)	6118 €
Soit total subventions		32341 €
Part communale HT		11364 €
TVA (19,60%)		8566 €
Soit financement communal		19930 €
Montant total projet		52271 € TTC

Etant précisé que la part communale finale après remboursement du FCTVA (15,482%) s'élèvera à 11838 €, que le montant de la part communale TVA incluse est inscrit au Budget primitif compte 2315 opération 141

Ouï, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- Annule la délibération 2011/004 du 14 Février 2011,
- Approuve le projet présenté et demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Cote d'Azur, de Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, la meilleure subvention possible, selon Plan de Financement ci-dessus, compte tenu des faibles moyens de la Commune et de l'importance de ce projet pour la sécurité de notre territoire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Fin de séance à 20h15